



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-66683>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-66683**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Exploitation des 5 déchèteries de la COMPA et transport et traitement des différents types de déchets (6 lots)

Description : La présente consultation a pour objet l'exploitation des 5 déchèteries de la COMPA ainsi que le transport et traitement des différents types de déchets (6 lots). Les 5 déchèteries de la COMPA sont exploitées actuellement par un prestataire privé dans le cadre d'un marché public. Ce marché prend fin au 30 juin 2024. Il est donc nécessaire de relancer une nouvelle consultation. Dans le cadre du lot 1, le titulaire aura en charge de gérer l'exploitation (haut de quai) des 5 déchèteries du territoire. Il aura en charge également de collecter et traiter les cartons et les ferrailles des 5 déchèteries. Dans le cadre de cette prestation, il devra mettre à disposition des bennes et/ou des contenants, prévoir l'enlèvement de ces déchets, le transport et l'élimination vers un centre agréé. Pour les 5 autres lots (lots 2 à 6), le titulaire devra collecter et traiter les déchets correspondants à chacun des lots sur les 5 déchèteries du territoire. Pour cela, le titulaire devra mettre à disposition des bennes et/ou des contenants adaptés à chaque type de déchets, prévoir l'enlèvement, le transport et l'élimination vers un centre agréé. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de fixer les modalités : - De gestion du haut de quai de l'ensemble sur les cinq déchèteries (avec mise à disposition du personnel) (lot 1), - De mettre à disposition de contenants, enlever, transporter et traiter les différentes catégories de déchets déposés sur les déchèteries (lot 1 à 6). Les prestations sont à réaliser sur, ou à partir, des 5 déchèteries localisées sur le territoire de la COMPA : - Déchèterie du secteur de MESANGER - Déchèterie du secteur de LIGNE - Déchèterie du secteur de LOIREAUXENCE (Varades) - Déchèterie du secteur de RIAILLE - Déchèterie du secteur de VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-la-Jaille).

Identifiant de la procédure : 43bbd667-f29e-4215-9141-c7040c0ce186

Avis précédent : baeeb8b3-471e-4cff-b077-e1bbb73c9976-01

Identifiant interne : 2024EXPLOIDEC

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79713000 Services de gardiennage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90523000 Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 13,200,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Gestion du haut de quai des 5 déchèteries de la COMPA et Transport et traitement des cartons et de la ferraille

Description : Dans le cadre du lot 1, le titulaire aura en charge de gérer l'exploitation (haut de quai) des 5 déchèteries du territoire. Il aura en charge également de collecter et traiter les cartons et les ferrailles des 5 déchèteries. Dans le cadre de cette prestation, il devra mettre à disposition des bennes et/ou des contenants, prévoir l'enlèvement de ces déchets, le transport et l'élimination vers un centre agréé. Les prestations sont à réaliser sur, ou à partir, des 5 déchèteries localisées sur le territoire de la COMPA : - Déchèterie du secteur de MESANGER - Déchèterie du secteur de LIGNE - Déchèterie du secteur de LOIREAUXENCE (Varades) - Déchèterie du secteur de RAILLE - Déchèterie du secteur de VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-la-Jaille)

Identifiant interne : 2024EXPLOIDEC-01

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79713000 Services de gardiennage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90523000 Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2024

Durée : 46 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 5,000,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Pour le lot N°1, le marché prendra effet le 1er juillet 2024 pour une durée ferme de 46 mois, soit jusqu'au 30 avril 2028. Conformément à l'article R 2162-4 du CCP, chaque marché est un accord-cadre mono attributaire conclu avec les montants minimums et maximums suivants pour chacun des lots, et en fonction des durées : pour la période du 1er juillet 2024 au 30 avril 2028, Montant minimum en euros HT sur 46 mois de 1 000 000 euros HT et montant maximum en euros HT sur 46 mois de 5 000 000 euros HT. Pour le lot 1, une visite des sites est possible. Ces visites sont facultatives. Les modalités sont précisées au RC. Les variantes ne sont pas autorisées pour les lots 1, 4 et 6. Les critères d'attribution sont les suivants : Valeur technique et environnementale sur 55 points et selon les sous-critères définis au RC et Prix des prestations sur 45 points.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique 55%

Description : Valeur technique et environnementale (pondération 55 %) appréciée au vu de la qualité du mémoire technique et au vu des sous-critères exposés ci-après :
o Organisation de la prestation haut de quai sur 25 points déclinés ainsi : - Moyens et modalités pour contrôler les apports et optimiser le tri, sur 5 points - Moyens mis en oeuvre pour optimiser le remplissage des casiers et le chargement des bennes, sur 5 points, - Moyens et procédures mis en oeuvre pour assurer le déclenchement des enlèvements des contenants et leur suivi, sur 5 points, - Moyens mis en oeuvre pour contrôler les apports et la facturation des professionnels, sur 5 points, - Dispositifs complémentaires à ceux prévus par la COMPA pour limiter l'insécurité sur les sites, sur 5 points.
o Moyens humains mis en oeuvre pour assurer la prestation haut de quai sur 15 points déclinés ainsi : - Qualification et nombre d'agents par sites, sur 5 points, - Description et pertinence du plan de formation prévisionnel des agents affectés au contrat, sur 5 points, - Compétences et moyens mis en oeuvre pour la disponibilité du ou des personnes affectées à l'encadrement du personnel, sur 5 points.
o Relation avec la COMPA et reporting proposé, sur 10 points déclinés ainsi : - Compétences et moyens mis en oeuvre pour la disponibilité du ou des personnes affectées à la relation avec la COMPA (réfèrent COMPA), sur 5 points, - Pertinences des modalités proposées pour la remontée d'informations journalières à la COMPA, sur 5 points.
o Pertinence des moyens matériels mis à disposition pour assurer la collecte des cartons et ferrailles sur 5 points.

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations 45%

Description : Prix des prestations (pondération 45 %) apprécié au vu du prix total en euros TTC du devis estimatif et quantitatif du lot 1 représentatif des besoins de la COMPA pour une période d'un an.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision de déclaration sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat, pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation qui signe le marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Transport et traitement des gravats

Description : Pour les 5 autres lots (lots 2 à 6), le titulaire devra collecter et traiter les déchets correspondants à chacun des lots sur les 5 déchèteries du territoire. Pour cela, le titulaire devra mettre à disposition des bennes et/ou des contenants adaptés à chaque type de déchets, prévoir l'enlèvement, le transport et l'élimination vers un centre agréé. Les prestations sont à réaliser sur, ou à partir, des 5 déchèteries localisées sur le territoire de la COMPA : - Déchèterie du secteur de MESANGER - Déchèterie du secteur de LIGNE - Déchèterie du secteur de LOIREAUXENCE (Varades) - Déchèterie du secteur de RIAILLE - Déchèterie du secteur de VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-la-Jaille)

Identifiant interne : 2024EXPLOIDEC-02

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90523000 Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2024

Durée : 22 MONTH

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,200,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Pour les autres lots, à savoir les lots N°2, 3, 4, 5 et 6, les marchés prendront effet pour une durée ferme de 22 mois à compter du 1er juillet 2024, soit jusqu'au 30 avril 2026. Ensuite, de façon tacite, les marchés pourront être reconduits, à leur date anniversaire, au maximum 2 fois par tranche de 12 mois, soit une durée totale ne pouvant excéder 46 mois. Conformément à l'article R 2162-4 du CCP, chaque marché est un accord-cadre mono attributaire conclu avec les montants minimums et maximums suivants pour chacun des lots, et en fonction des durées : Pour la durée initiale du marché (22 mois fermes) : le montant minimum est de 150 000 euros HT et maximum de 600 000 euros HT. Ensuite pour chaque durée reconductible de 12 mois (limitée à 2) : le montant minimum est de 75 000 euros HT et le montant maximum est de 300 000 euros HT. En offre de base, et pour chacun des lots, le candidat doit proposer un exutoire de traitement des déchets (seul le lot 6 et en offre de base, le candidat pourra proposer une filière différente pour chacun des déchets spécifiques). Les variantes portent uniquement sur des solutions de traitement différentes et complémentaires pour les déchets gravats, objet du lot 2, les déchets verts, objet du lot 3, et les encombrants, objet du lot 5 : le candidat devra proposer, pour chacun de ces lots, deux exutoires pour le traitement de ces déchets, selon les propositions de son choix, et permettant d'avoir une démarche écologique pour l'élimination de ces déchets, et permettre une économie sur le transport et le traitement. Au sein du DQE, et pour chaque déchèterie, le candidat devra indiquer l'exutoire de traitement qu'il préconise. Le candidat devra s'engager au sein de cette variante sur un taux de traitement de ces déchets pour chacun des 2 exutoires (le total devra représenter 100%). La réponse à l'offre de base est imposée. Les candidats peuvent par ailleurs proposer une variante libre, sous réserve de respecter les prescriptions suivantes : Les candidats sont autorisés à présenter des variantes libres, sous réserve de respecter la règle des deux exutoires exposée précédemment, et dans la mesure où ils présentent également une réponse à l'offre de base. Les variantes seront limitées à 1 variante par lot (lots 2 - 3 et 5). Les critères d'attribution sont les suivants : Prix des prestations sur 60 points et Valeur technique et environnementale sur 40 points et selon les sous-critères définis au RC.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations (pondération 60%)

Description : Prix des prestations (pondération 60 %) apprécié au vu du prix total en euros TTC du devis estimatif et quantitatif du lot correspondant représentatif des besoins de la COMPA pour une période d'un an.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique et environnementale (pondération 40%)

Description : Valeur technique et environnementale (pondération 40 %) appréciée au vu de la qualité du mémoire technique et au vu des sous-critères exposés ci-après : Filières de traitement proposées : 12 points, Le jugement de ce critère sera fait en prenant en compte les principes de la hiérarchisation des modes de traitement définis à l'article L 541-1 du Code de l'Environnement : a) La préparation en vue de la réutilisation (exemple : préparation de graves) (12 points) ; ou b) Le recyclage (exemple compostage) (9 points) ; ou c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique (exemple : Combustible Solide Récupération, méthanisation) (6 points); ou d) L'élimination (exemple enfouissement, incinération sans valorisation énergétique) (3 points). Procédure et démarche mises en place pour assurer la qualité et la continuité du service : 10 points, Pertinence des équipements mis en oeuvre pour assurer la prestation : 10 points, Démarche environnementale des prestations (optimisation des transports, éco-conduite, type de carburant, proposition des sites de traitement proche des déchèteries) : 8 points.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision de déclaration sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat, pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation qui signe le marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Transport et traitement des déchets verts

Description : Pour les 5 autres lots (lots 2 à 6), le titulaire devra collecter et traiter les déchets correspondants à chacun des lots sur les 5 déchèteries du territoire. Pour cela, le titulaire devra mettre à disposition des bennes et/ou des contenants adaptés à chaque type de déchets, prévoir l'enlèvement, le transport et l'élimination vers un centre agréé. Les prestations sont à réaliser sur, ou à partir, des 5 déchèteries localisées sur le territoire de la COMPA : - Déchèterie du secteur de MESANGER - Déchèterie du secteur de LIGNE - Déchèterie du secteur de LOIREAUXENCE (Varades) - Déchèterie du secteur de RIAILLE - Déchèterie du secteur de VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-la-Jaille)

Identifiant interne : 2024EXPLOIDEC-03

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90523000 Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2024

Durée : 22 MONTH

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 700,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Pour les autres lots, à savoir les lots N°2, 3, 4, 5 et 6, les marchés prendront effet pour une durée ferme de 22 mois à compter du 1er juillet 2024, soit jusqu'au 30 avril 2026. Ensuite, de façon tacite, les marchés pourront être reconduits, à leur date anniversaire, au maximum 2 fois par tranche de 12 mois, soit une durée totale ne pouvant excéder 46 mois. Conformément à l'article R 2162-4 du CCP, chaque marché est un accord-cadre mono attributaire conclu avec les montants minimums et maximums suivants pour chacun des lots, et en fonction des durées : Pour la durée initiale du marché (22 mois fermes) : le montant minimum est de 100 000 euros HT et maximum de 300 000 euros HT. Ensuite pour chaque durée reconductible de 12 mois (limitée à 2) : le montant minimum est de 50 000 euros HT et le montant maximum est de 175 000 euros HT. En revanche, pour les lots 2, 3 et 5, les variantes sont autorisées selon les modalités suivantes : En offre de base, et pour chacun des lots, le candidat doit proposer un exutoire de traitement des déchets (seul le lot 6 et en offre de base, le candidat pourra proposer une filière différente pour chacun des déchets spécifiques). Les variantes portent uniquement sur des solutions de traitement différentes et complémentaires pour les déchets gravats, objet du lot 2, les déchets verts, objet du lot 3, et les encombrants, objet du lot 5 : le candidat devra proposer, pour chacun de ces lots, deux exutoires pour le traitement de ces déchets, selon les propositions de son

choix, et permettant d'avoir une démarche écologique pour l'élimination de ces déchets, et permettre une économie sur le transport et le traitement. Au sein du DQE, et pour chaque déchèterie, le candidat devra indiquer l'exutoire de traitement qu'il préconise. Le candidat devra s'engager au sein de cette variante sur un taux de traitement de ces déchets pour chacun des 2 exutoires (le total devra représenter 100%). La réponse à l'offre de base est imposée. Les candidats peuvent par ailleurs proposer une variante libre, sous réserve de respecter les prescriptions suivantes : Les candidats sont autorisés à présenter des variantes libres, sous réserve de respecter la règle des deux exutoires exposée précédemment, et dans la mesure où ils présentent également une réponse à l'offre de base. Les variantes seront limitées à 1 variante par lot (lots 2 - 3 et 5). Les critères d'attribution sont les suivants : Prix des prestations sur 60 points et Valeur technique et environnementale sur 40 points et selon les sous-critères définis au RC.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations (pondération 60 %)

Description : Prix des prestations (pondération 60 %) apprécié au vu du prix total en euros TTC du devis estimatif et quantitatif du lot correspondant représentatif des besoins de la COMPA pour une période d'un an.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique et environnementale (pondération 40 %)

Description : Valeur technique et environnementale (pondération 40 %) appréciée au vu de la qualité du mémoire technique et au vu des sous-critères exposés ci-après : i. Filières de traitement proposées : 12 points, Le jugement de ce critère sera fait en prenant en compte les principes de la hiérarchisation des modes de traitement définis à l'article L 541-1 du Code de l'Environnement : a) La préparation en vue de la réutilisation (exemple : préparation de graves) (12 points) ; ou b) Le recyclage (exemple compostage) (9 points) ; ou c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique (exemple : Combustible Solide Récupération, méthanisation) (6 points); ou d) L'élimination (exemple enfouissement, incinération sans valorisation énergétique) (3 points). ii. Procédure et démarche mises en place pour assurer la qualité et la continuité du service : 10 points, iii. Pertinence des équipements mis en oeuvre pour assurer la prestation : 10 points, iv. Démarche environnementale des prestations (optimisation des transports, éco-conduite, type de carburant, proposition des sites de traitement proche des déchèteries) : 8 points.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision de déclaration sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat, pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers

justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation qui signe le marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

5.1 Lot : LOT-0004

Titre : Transport et traitement du bois

Description : Pour les 5 autres lots (lots 2 à 6), le titulaire devra collecter et traiter les déchets correspondants à chacun des lots sur les 5 déchèteries du territoire. Pour cela, le titulaire devra mettre à disposition des bennes et/ou des contenants adaptés à chaque type de déchets, prévoir l'enlèvement, le transport et l'élimination vers un centre agréé. Les prestations sont à réaliser sur, ou à partir, des 5 déchèteries localisées sur le territoire de la COMPA : - Déchèterie du secteur de MESANGER - Déchèterie du secteur de LIGNE - Déchèterie du secteur de LOIREAUXENCE (Varades) - Déchèterie du secteur de RIAILLE - Déchèterie du secteur de VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-la-Jaille)

Identifiant interne : 2024EXPLOIDEC-04

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90523000 Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2024

Durée : 22 MONTH

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 900,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Pour les autres lots, à savoir les lots N°2, 3, 4, 5 et 6, les marchés prendront effet pour une durée ferme de 22 mois à compter du 1er juillet 2024, soit jusqu'au 30 avril 2026. Ensuite, de façon tacite, les marchés pourront être reconduits, à leur date anniversaire, au maximum 2 fois par tranche de 12 mois, soit une durée totale ne pouvant excéder 46 mois. Conformément à l'article R 2162-4 du CCP, chaque marché est un accord-cadre mono attributaire conclu avec les montants minimums et maximums suivants pour chacun des lots, et en fonction des durées : Pour la durée initiale du marché (22 mois fermes) : le montant minimum est de 100 000 euros HT et maximum de 450 000 euros HT. Ensuite pour chaque durée reconductible de 12 mois (limitée à 2) : le montant minimum est de 50 000 euros HT et le montant maximum est de 225 000 euros HT. Les variantes ne sont pas autorisées pour les lots 1, 4 et 6. Les critères d'attribution sont les suivants : Prix des prestations sur 60 points et Valeur technique et environnementale sur 40 points et selon les sous-critères définis au RC.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations (pondération 60 %)

Description : Prix des prestations (pondération 60 %) apprécié au vu du prix total en euros TTC du devis estimatif et quantitatif du lot correspondant représentatif des besoins de la COMPA pour une période d'un an.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique et environnementale (pondération 40 %)

Description : Valeur technique et environnementale (pondération 40 %) appréciée au vu de la qualité du mémoire technique et au vu des sous-critères exposés ci-après :
i. Filières de traitement proposées : 12 points, Le jugement de ce critère sera fait en prenant en compte les principes de la hiérarchisation des modes de traitement définis à l'article L 541-1 du Code de l'Environnement : a) La préparation en vue de la réutilisation (exemple : préparation de graves) (12 points) ; ou b) Le recyclage (exemple compostage) (9 points) ; ou c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique (exemple : Combustible Solide Récupération, méthanisation) (6 points); ou d) L'élimination (exemple enfouissement, incinération sans valorisation énergétique) (3 points).
ii. Procédure et démarche mises en place pour assurer la qualité et la continuité du service : 10 points,
iii. Pertinence des équipements mis en oeuvre pour assurer la prestation : 10 points,
iv. Démarche environnementale des prestations (optimisation des transports, éco-conduite, type de carburant, proposition des sites de traitement proche des déchèteries) : 8 points.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision de déclaration sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat, pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou

publication de la décision de l'organisme. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation qui signe le marché : Cte de Cnes du Pays d'Ancenis

5.1 Lot : LOT-0005

Titre : Transport et traitement des encombrants

Description : Pour les 5 autres lots (lots 2 à 6), le titulaire devra collecter et traiter les déchets correspondants à chacun des lots sur les 5 déchèteries du territoire. Pour cela, le titulaire devra mettre à disposition des bennes et/ou des contenants adaptés à chaque type de déchets, prévoir l'enlèvement, le transport et l'élimination vers un centre agréé. Les prestations sont à réaliser sur, ou à partir, des 5 déchèteries localisées sur le territoire de la COMPA : - Déchèterie du secteur de MESANGER - Déchèterie du secteur de LIGNE - Déchèterie du secteur de LOIREAUXENCE (Varades) - Déchèterie du secteur de RIAILLE - Déchèterie du secteur de VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-la-Jaille)

Identifiant interne : 2024EXPLOIDEC-05

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90523000 Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2024

Durée : 22 MONTH

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 5,000,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Pour les autres lots, à savoir les lots N°2, 3, 4, 5 et 6, les marchés prendront effet pour une durée ferme de 22 mois à compter du 1er juillet 2024, soit jusqu'au 30 avril 2026. Ensuite, de façon tacite, les marchés pourront être reconduits, à leur date anniversaire, au maximum 2 fois par tranche de 12 mois, soit une durée totale ne pouvant excéder 46 mois. Conformément à l'article R 2162-4 du CCP, chaque marché est un accord-cadre mono attributaire conclu avec les montants minimums et maximums suivants pour chacun des lots, et en fonction des durées : Pour la durée initiale du marché (22 mois fermes) : le montant minimum est de 700 000 euros HT et maximum de 2 500 000 euros HT. Ensuite pour chaque durée reconductible de 12 mois (limitée à 2) : le montant minimum est de 350 000 euros HT et le montant maximum est de 1 250 000 euros HT. En revanche, pour les lots 2, 3 et 5, les variantes sont autorisées selon les modalités suivantes : En offre de base, et pour chacun des lots, le candidat doit proposer un exutoire de traitement des déchets (seul le lot 6 et en offre de base, le candidat pourra proposer une filière différente pour chacun des déchets spécifiques). Les variantes portent uniquement sur des solutions de traitement différentes et complémentaires pour les déchets gravats, objet du lot 2, les déchets verts, objet du lot 3, et les encombrants, objet du lot 5 : le candidat devra proposer, pour chacun de ces lots, deux exutoires pour le traitement de ces déchets, selon les propositions de son choix, et permettant d'avoir une démarche écologique pour l'élimination de ces déchets, et permettre une économie sur le transport et le traitement. Au sein du DQE, et pour chaque déchèterie, le candidat devra indiquer l'exutoire de traitement qu'il préconise. Le candidat devra s'engager au sein de cette variante sur un taux de traitement de ces déchets pour chacun des 2 exutoires (le total devra représenter 100%). La réponse à l'offre de base est imposée. Les candidats peuvent par ailleurs proposer une variante libre, sous réserve de respecter les prescriptions suivantes : Les candidats sont autorisés à présenter des variantes libres, sous réserve de respecter la règle des deux exutoires exposée précédemment, et dans la mesure où ils présentent également une réponse à l'offre de base. Les variantes seront limitées à 1 variante par lot (lots 2 - 3 et 5). Les critères d'attribution sont les suivants : Prix des prestations sur 60 points et Valeur technique et environnementale sur 40 points et selon les sous-critères définis au RC.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations (pondération 60 %)

Description : Prix des prestations (pondération 60 %) apprécié au vu du prix total en euros TTC du devis estimatif et quantitatif du lot correspondant représentatif des besoins de la COMPA pour une période d'un an.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique et environnementale (pondération 40 %)

Description : Valeur technique et environnementale (pondération 40 %) appréciée au vu de la qualité du mémoire technique et au vu des sous-critères exposés ci-après :
• Filières de traitement proposées : 12 points, Le jugement de ce critère sera fait en prenant en compte les principes de la hiérarchisation des modes de traitement définis à l'article L 541-1 du Code de l'Environnement : a) La

préparation en vue de la réutilisation (exemple : préparation de graves) (12 points) ; ou b) Le recyclage (exemple compostage) (9 points) ; ou c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique (exemple : Combustible Solide Récupération, méthanisation) (6 points); ou d) L'élimination (exemple enfouissement, incinération sans valorisation énergétique) (3 points).
i. Procédure et démarche mises en place pour assurer la qualité et la continuité du service : 10 points, ii. Pertinence des équipements mis en oeuvre pour assurer la prestation : 10 points, iii. Démarche environnementale des prestations (optimisation des transports, éco-conduite, type de carburant, proposition des sites de traitement proche des déchèteries) : 8 points.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision de déclaration sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat, pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation qui signe le marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

5.1 Lot : LOT-0006

Titre : Transport et traitement des déchets diffus spécifiques

Description : Pour les 5 autres lots (lots 2 à 6), le titulaire devra collecter et traiter les déchets correspondants à chacun des lots sur les 5 déchèteries du territoire. Pour cela, le titulaire devra mettre à disposition des bennes et/ou des contenants adaptés à chaque type de déchets, prévoir l'enlèvement, le transport et l'élimination vers un centre agréé. Les prestations sont à réaliser sur, ou à partir, des 5 déchèteries localisées sur le territoire de la COMPA : - Déchèterie du secteur de MESANGER - Déchèterie du secteur de LIGNE - Déchèterie du secteur de LOIREAUXENCE (Varades) - Déchèterie du secteur de RIAILLE - Déchèterie du secteur de VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-la-Jaille)

Identifiant interne : 2024EXPLOIDEC-06

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90523000 Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2024

Durée : 22 MONTH

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 400,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Pour les autres lots, à savoir les lots N°2, 3, 4, 5 et 6, les marchés prendront effet pour une durée ferme de 22 mois à compter du 1er juillet 2024, soit jusqu'au 30 avril 2026. Ensuite, de façon tacite, les marchés pourront être reconduits, à leur date anniversaire, au maximum 2 fois par tranche de 12 mois, soit une durée totale ne pouvant excéder 46 mois. Conformément à l'article R 2162-4 du CCP, chaque marché est un accord-cadre mono attributaire conclu avec les montants minimums et maximums suivants pour chacun des lots, et en fonction des durées : Pour la durée initiale du marché (22 mois fermes) : le montant minimum est de 35 000 euros HT et maximum de 200 000 euros HT. Ensuite pour chaque durée reconductible de 12 mois (limitée à 2) : le montant minimum est de 15 000 euros HT et le montant maximum est de 100 000 euros HT. Les variantes ne sont pas autorisées pour les lots 1, 4 et 6. Le critères d'attribution sont les suivants : Prix des prestations sur 60 points et Valeur technique et environnementale sur 40 points et selon les sous-critères définis au RC.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations (pondération 60 %)

Description : Prix des prestations (pondération 60 %) apprécié au vu du prix total en euros TTC du devis estimatif et quantitatif du lot correspondant représentatif des besoins de la COMPA pour une période d'un an.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique et environnementale (pondération 40 %)

Description : Valeur technique et environnementale (pondération 40 %) appréciée au vu de la qualité du mémoire technique et au vu des sous-critères exposés ci-après : i. Filières de traitement proposées : 12 points, Le jugement de

ce critère sera fait en prenant en compte les principes de la hiérarchisation des modes de traitement définis à l'article L 541-1 du Code de l'Environnement : a) La préparation en vue de la réutilisation (exemple : préparation de graves) (12 points) ; ou b) Le recyclage (exemple compostage) (9 points) ; ou c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique (exemple : Combustible Solide Récupération, méthanisation) (6 points); ou d) L'élimination (exemple enfouissement, incinération sans valorisation énergétique) (3 points).
i. Procédure et démarche mises en place pour assurer la qualité et la continuité du service : 10 points, ii. Pertinence des équipements mis en oeuvre pour assurer la prestation : 10 points, iii. Démarche environnementale des prestations (optimisation des transports, éco-conduite, type de carburant, proposition des sites de traitement proche des déchèteries) : 8 points.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision de déclaration sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat, pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation qui signe le marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les marchés attribués dans le cadre de la procédure en question : 13,200,000 EUR

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Pour le lot 1 : Groupement solidaire Brangeon Environnement (mandataire) - Brangeon Transport et Logistique et Brangeon Recyclage

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024EXPLOIDEC-01_Brangeon Environnement

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Sous-traitance : yes

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Description : Déclaration de sous-traitance au stade de l'offre au profit de Barbazanges Tri Ouest (44110 Châteaubriant), pour la collecte, le traitement et le rachat de la ferraille.

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024EXLOIDEC-01

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 27/03/2024

Date de conclusion du marché : 05/06/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Pour les lots 2 à 5 : Groupement solidaire Brangeon Transport et Logistique (mandataire) et Brangeon Recyclage

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024EXPLOIDEC-02_Brangeon Transport et Logistique

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Sous-traitance : yes

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Description : Déclaration de sous-traitance au stade de l'offre au profit d'INERTA (44480 Les Sorinières), pour le traitement des déchets inertes issus des déchèteries.

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024EXLOIDEC-02

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 27/03/2024

Date de conclusion du marché : 05/06/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Pour les lots 2 à 5 : Groupement solidaire Brangeon Transport et Logistique (mandataire) et Brangeon Recyclage

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024EXPLOIDEC-03 - Brangeon Transport et Logistique

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Sous-traitance : not-known

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024EXPLOIDEC-03

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 27/03/2024

Date de conclusion du marché : 05/06/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Cte de Cnes du Pays d'Ancenis

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Pour les lots 2 à 5 : Groupement solidaire Brangeon Transport et Logistique (mandataire) et Brangeon Recyclage

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024EXPLOIDEC-04-Brangeon Transport et Logistique

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Sous-traitance : not-known

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024EXPLOIDEC-04

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 27/03/2024

Date de conclusion du marché : 05/06/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Cte de Cnes du Pays d'Ancenis

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Pour les lots 2 à 5 : Groupement solidaire Brangeon Transport et Logistique (mandataire) et Brangeon Recyclage

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024EXPLOIDEC-05-Brangeon Transport et Logistique

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Sous-traitance : not-known

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024EXPLOIDEC-05

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 27/03/2024

Date de conclusion du marché : 05/06/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Cte de Cnes du Pays d'Ancenis

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Pour le lot 6 : Entreprise SOREDI

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024EXPLOIDEC-06-SOREDI

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Sous-traitance : not-known

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024EXPLOIDEC-06

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 27/03/2024

Date de conclusion du marché : 05/06/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Numéro d'enregistrement : 24440055200091

Adresse postale : Centre administratif les Ursulines

Ville : ANCENIS-SAINT-GEREON

Code postal : 44156

Pays : France

Adresse électronique : gaf-environnement@pays-ancenis.com

Téléphone : +33 240963189

Adresse internet : <https://www.pays-ancenis.com>

Profil de l'acheteur : https://pays-ancenis.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_14158_990847.html

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : non communiqué

Adresse postale : 6 allée de l'île Gloriette BP 24111

Ville : NANTES CEDEX

Code postal : 44041

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : 0255101002

Adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Pour le lot 1 : Groupement solidaire Brangeon Environnement (mandataire) - Brangeon Transport et Logistique et Brangeon Recyclage

Numéro d'enregistrement : 432 105 914 00019

Adresse postale : La Pommeraye 7 route de Montjean

Ville : Mauges-sur-Loire

Code postal : 49620

Pays : France

Adresse électronique : brangeon.environnement@brangeon.fr

Téléphone : 0241721155

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Pour les lots 2 à 5 : Groupement solidaire Brangeon Transport et Logistique (mandataire) et Brangeon Recyclage

Numéro d'enregistrement : 451 242 838 000 14

Adresse postale : 7 route de Montjean La Pommeraye

Ville : Mauges-sur-Loire

Code postal : 49620

Pays : France

Adresse électronique : franck.maso@brangeon.fr

Téléphone : 0241721155

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002, LOT-0003, LOT-0004, LOT-0005

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Pour le lot 6 : Entreprise SOREDI

Numéro d'enregistrement : 333 202 703 00059

Adresse postale : PA Estuaire-Sud / Rue du Camp d'Aviation CS 9001

Ville : Saint-Viaud

Code postal : 44320

Pays : France

Adresse électronique : soredi@sarpindustries.fr

Téléphone : 0240390000

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c61dc283-6dad-489f-85f8-e8a39668feb3 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 07/06/2024 à 16:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/06/2024